

La conservation des cétacés

La convention sur les espèces migratrices et ses Accords relatifs à la préservation des cétacés



Les cétacés font face à des menaces de nature très diverse dans un monde en constante évolution.

Il existe actuellement quatre-vingt six espèces de cétacés (baleines, dauphins et marsouins) dans le monde.

De nombreuses populations sont vulnérables voire menacées.

Plusieurs espèces sont en danger d'extinction.

Le statut d'un nombre croissant de populations s'avère insuffisamment connu pour estimer de façon fiable leur probabilité de survie.

La Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) est un traité sur l'environnement à l'échelle mondial. Elle a pour but d'assurer la conservation et la gestion des espèces migratrices aériennes, marines et terrestres ainsi que de leurs habitats sur l'ensemble de leur aire de répartition. La Convention encourage les coopérations transfrontalières concernant les espèces migrant d'un pays à l'autre et apporte le cadre juridique nécessaire à une action globale.

L'Association pour la Conservation des Baleines et des Dauphins (WDCS) se fait le porte-parole international pour la protection des cétacés et de leur environnement. Les objectifs de la WDCS sont de réduire, et à terme, d'éliminer les menaces permanentes qui pèsent sur les cétacés et leurs habitats.

La conservation des cétacés :

La Convention sur les Espèces Migratrices et ses Accords relatifs à la préservation des cétacés

Ecrite par Margi Prideaux

Edité par WDCS, Altostraße 43, D-81245 Munich, Allemagne

Tél. : +49 (0)89 6100 2393

fax: +49 (0)89 6100 2394

email: info.de@wdcs.org

Site internet (Allemagne): www.wdcs-de.org

Site internet (Australie/Asie): www.wdcs.org.au

Site internet (International): www.wdcs.org

A référencer en tant que : Prideaux, M. 2003. La conservation des cétacés : La Convention sur les Espèces Migratrices et ses Accords relatifs à la préservation des cétacés

ISBN: 3-9808935-4-5

Texte: Margi Prideaux/WDCS 2003

Traduction: Léa David-Legavre, Franck Dupraz

Maquettiste: Roman Richter

Assistants photo: Jess Feghali et Laura Stansfield

Vérification, contrôle et correction: Anja Pauls, Margi Prideaux

Photographies de couverture: Ingrid Visser (photo principale);

Darren Rowley, Ingrid Visser, Greame Cresswell, Miguel Iniguez (petites photos)

p.4: Kate Grellier, p.6, p.22: Ingrid Visser, p.8: Steve Dawson, p.11, p.23 et couverture de verso: Bill Rossiter, p.12: John Y. Wang,

p.14: Per Berggren, p.15: Hal Whitehead, p.16: Elena Politi, p.17: Darren Rowley, p.18: Ingrid Visser, p.19: Miguel Iniguez, p.20:

Brian Smith, p.21: Isabel Beasley

Remerciements particuliers à: Bill Perrin, Lyle Glowka, Anja Pauls et Marco Barbieri

AVANT-PROPOS



La conservation des cétacés est une composante essentielle du mandat de la Convention sur les Espèces Migratrices (CMS), dont le but est la préservation et la gestion des espèces migratrices aériennes, marines et terrestre ainsi que de leurs habitats au sein de leur aire de répartition. Au cours des dix dernières années, l'intérêt pour l'environnement marin et les espèces marines au sein des membres de la Convention n'a cessé de croître, se traduisant par l'adoption de plusieurs résolutions et recommandations lors de la Conférence des Parties de la CMS.

La Convention a adopté une approche régionale de la préservation des cétacés. Sous son égide, deux Accords régionaux - ASCOBANS et ACCOBAMS - ont été mis en place. Ils prouvent que la Convention et ses instruments opérationnels jouent un rôle unique dans la préservation régionale des cétacés.


La pertinence de la CMS pour une protection régionale des cétacés a été confirmée par les succès de l'ASCOBANS et de l'ACCOBAMS, ce qui apparaît de bon augure pour la préservation des cétacés dans d'autres régions du monde. La CMS est prête à relever ce défi. Ainsi, en septembre 2002, la Septième Session de la Conférence des Parties a recommandé que les pays d'Afrique centrale et occidentale, ainsi que ceux d'Asie du sud-est, prennent des mesures pour développer des instruments régionaux conformément à la CMS pour la protection des petits cétacés. De plus, récemment, en septembre 2003, le Congrès International des Parcs a reconnu que les instruments innovants émanant de la CMS pouvaient également servir de base pour faciliter la création d'un système international représentatif de réseaux d'aires marines protégées pélagiques.

Je tiens à remercier la WDCC pour son excellente initiative de créer cette brochure sur la préservation des cétacés et les actions menées par la CMS, ses Accords et celles de la WDCC. Le Secrétariat de la CMS est reconnaissant que cette organisation, s'occupant de ce groupe d'espèces inclus dans la CMS, salue le potentiel de la Convention et choisisse de soutenir ses actions. La publication de la WDCC est un exemple convaincant de l'importance accordée aux relations et aux collaborations que la CMS entretient avec de nombreuses ONG.

J'espère très sincèrement poursuivre cette fructueuse collaboration et cet excellent partenariat avec la WDCC et je voudrais exprimer à nouveau mes plus sincères remerciements pour la réalisation de cette importante publication.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Arnulf Müller-Helmbrecht'.

Arnulf Müller-Helmbrecht
Secrétaire exécutif
Convention sur les Espèces Migratrices
Bonn, Allemagne
Novembre, 2003



" Les espèces migratrices " sont définies par la CMS comme
"l'ensemble de la population ou toute partie séparée
géographiquement de la population de toute espèce ou de tout
taxon inférieur d'animaux sauvages, dont une fraction
importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou
plusieurs des limites de juridiction nationale " (art I (1) (a))

La conservation des cétacés et la CMS

La Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) est un traité sur l'environnement à l'échelle mondiale. Son rôle est la préservation et la gestion des espèces migratrices aériennes, marines et terrestres ainsi que de leurs habitats au sein de leur aire de répartition.

La CMS assure une stricte protection pour les espèces menacées, encourage la ratification des Accords multilatéraux pour les espèces au statut de conservation défavorable et favorise des activités de conservation et de recherche en coopération. La Convention est entrée en vigueur en 1983. Elle est mise en œuvre par ses Parties Contractantes, par d'autres états participants et des organisations partenaires. Le nombre de membres a augmenté récemment, soit plus de quatre-vingt Parties représentant l'Afrique, l'Amérique centrale et l'Amérique du sud, l'Asie, l'Europe et l'Océanie.

La Convention développe des coopérations transfrontalières pour des espèces telles que les cétacés qui migrent à travers ou en dehors des frontières nationales. Elle fournit le cadre juridique nécessaire aux mesures de préservation dans les aires et le long des voies de migration et vise à maintenir ou à restaurer un statut de conservation favorable pour les espèces et leurs habitats dans le but de faciliter, où cela est possible, une utilisation durable. La CMS offre une base pour développer et créer des mesures pour des besoins de conservation spécifiques.

Actuellement, plus d'une douzaine d'Accords régionaux et mondiaux juridiquement contraignants ont été conclus sous l'égide de la CMS. Deux Accords régionaux concernent la conservation des cétacés, l'Accord sur la Conservation des Petits Cétacés de la Mer Baltique et de la Mer du Nord (ASCOBANS) et l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS).

La CMS classe les espèces en deux groupes distincts dans ses annexes. L'Annexe I regroupe les espèces menacées nécessitant des mesures de protection strictes et l'Annexe II regroupe celles qui bénéficieraient d'une manière significative d'une coopération internationale. Plus de dix espèces de

cétacés sont classées en Annexe I, tandis que l'Annexe II en inclut environ quarante. Pour la plupart de ces espèces, seules certaines populations ayant une aire géographique délimitée sont listées.

Les cétacés font face à des menaces très diverses dans un monde en constante évolution. Un nombre croissant de preuves démontre que les pêches et les prises accidentelles, la pollution chimique, les collisions avec les navires, le bruit, le dérangement et le harcèlement, la perte des habitats et les chasses délibérées ont un impact négatif sur eux. Mais la plupart de ces impacts sont difficiles à évaluer avec précisions.

En tant qu'espèces hautement migratrices au-delà des lieux communs, et souvent au-delà des juridictions nationales, les cétacés sont particulièrement sensibles au changement de leurs habitats vitaux, qui sont par ailleurs souvent mal connus. En tant que prédateur supérieur ayant un faible taux de reproduction, ils sont tout particulièrement sensibles aux impacts qui sont multiples et bien souvent cumulatifs.

Évaluer l'étendue des populations, leur statut et leur paramètres démographiques, n'est pas chose aisée. Déjà plusieurs populations de cétacés présentent un statut inquiétant et dans de nombreux autres cas, il sera nécessaire d'accroître les connaissances pour parvenir à des évaluations précises de ces paramètres.

La CMS s'est engagée dans une coopération accrue en vue de conserver les espèces migratrices de cétacés. A la Septième Session de la Conférence des Parties en 2002, six espèces de grandes baleines classées en Annexe I et sept autres espèces de cétacés classées en Annexe II ont été choisies et font l'objet d'une action concertée sous l'égide de la Convention.



» Il est de plus en plus admis que notre compréhension de la biologie et de la dynamique de population des cétacés va rester inadaptée dans un futur proche. De ce fait, en suivant le principe de précaution, nous devons être prêt à agir ... «

Whitehead 2000

2 Les habitats des cétacés et la migration

Les cétacés fréquentent des habitats variés. Ils peuplent toutes les régions du monde, de l'Arctique au nord à l'Antarctique au sud en passant par les tropiques, dans les océans, près des côtes ou encore dans les rivières.

De nouvelles préoccupations pour les habitats

Les cétacés d'eau douce et la plupart des cétacés côtiers ont des aires de distribution plus limitées, tandis que les habitats des cétacés pélagiques sont plus souvent définis par les caractéristiques océanographiques que par la géographie.

La température de l'eau semble avoir une influence importante sur la présence d'une espèce dans une région donnée. Les espèces de cétacés vivant dans des eaux froides, chaudes ou tropicales se distinguent par des aires de distributions distinctes, qui peuvent parfois se chevaucher en partie.

Pour la plupart des espèces de cétacés, les habitats critiques correspondent à des secteurs géographiques conventionnels. Pour d'autres espèces, l'habitat critique sera défini par des paramètres océanographiques plus mobiles, incluant la température de l'eau, la salinité, et les courants, tels que les zones d'alimentation générées par les phénomènes d'upwellings ou autres conditions océanographiques en constante évolution.

Certaines espèces utilisent plus d'un habitat principal vital au cours des différentes phases de leur migration, telles les grandes baleines qui se reproduisent dans les eaux chaudes tropicales mais se nourrissent, après une longue migration, dans les eaux polaires. D'autres espèces telles que l'orque peuvent sans problème utiliser de multiples habitats lorsqu'elles suivent leur proies tout au long de leur migration.

Des migrations régulières, irrégulières et parfois importantes

La migration de la plupart des espèces de cétacés est cyclique et prévisible, coïncidant avec les changements de saison et les changements récurrents de disponibilité de la ressource alimentaire. Le temps passé en déplacement entre les aires situées aux deux extrémités de la migration constitue aussi une part importante du cycle biologique des animaux.

Les voies empruntées par de nombreuses espèces en migration traversent périodiquement les juridictions de plusieurs états côtiers, et certaines espèces passent régulièrement d'une zone sous juridiction nationale à la haute mer.

D'autres types de migrations de cétacés sont moins prévisibles. Certains mouvements à l'intérieur d'une vaste aire de répartition peuvent être considérés comme des migrations, dans le sens où ils amènent l'animal à parcourir son aire habituelle de long en large sur plusieurs centaines de miles, parfois entièrement en haute mer.

Ces mouvements peuvent être irréguliers ou commandés par des circonstances exceptionnelles, et peuvent ne pas sembler cycliques. Toutefois, les subtilités et l'importance de telles migrations sont difficiles à évaluer sans un suivi continu des individus et des paramètres de leurs habitats pour déterminer ce qui déclenche de tels déplacements. Pour de nombreuses espèces, ces données ne sont pas encore disponibles.

De tels mouvements peuvent cependant être considérés comme des migrations selon la définition de travail établie par la CMS, même si leur nature cyclique et leur prédictibilité ne peuvent, pour le moment, être bien cernées.

L'étude des espèces et des populations

La majorité des espèces de cétacés fréquentent de vastes régions marines. Pour certaines espèces les échanges entre les populations sont réguliers, tandis que pour d'autres les populations restent plus isolées. Des migrations simultanées peuvent se produire, mais les populations spécifiques pourront rester distinctes les unes des autres.

Le statut de conservation d'une espèce migratrice est lié à de nombreux facteurs qui peuvent avoir un effet à long terme sur sa distribution et son abondance. Pour cette raison, l'évaluation de ces facteurs est essentielle.

Il est certain qu'un nombre de pressions significatives, agissant indépendamment ou en synergie, influence non seulement la migration des cétacés mais également l'abondance, la distribution et la survie des populations.



La WDCS a une expérience considérable des travaux menés au sein de la CMS et de ses Accords régionaux pour la conservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord (ASCOBANS) et des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS). Cette expérience est reflétée par la représentation de la WDCS au Comité Consultatif de l'ASCOBANS et par sa participation au travail du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS ainsi que par l'apport continu d'informations générales essentielles sur les menaces auxquelles font actuellement face les cétacés, telles que les interactions avec les pêcheurs, la pollution chimique et sonore, les massacres organisés, la dégradation de l'habitat et le réchauffement global.

3 Menaces sur les cétacés

La santé de nombreuses populations de cétacés est menacée par les prises accidentelles et les captures volontaires, la pollution, la destruction de l'habitat, la surpêche et le changement climatique global. D'autres menaces incluent des activités qui peuvent effrayer, déplacer ou nuire aux cétacés, telles que la pollution sonore sous-marine. Cette pollution est issue de sources aussi diverses que le trafic maritime, les champs d'éoliennes, les prospections sismiques ou encore les sonars militaires.

Pêcheries et prises accessoires

Les activités de pêche dans le monde augmentent en intensité et en surface d'action. L'utilisation de techniques de pêche destructrices et l'accroissement de nombreuses pêcheries commerciales modernes continuent d'affecter les populations de cétacés dans le monde. Les impacts sont à la fois directs par des prises accidentelles dans les filets de pêche et indirects au travers de la raréfaction des proies. L'introduction de techniques pour une pêche plus durable peut diminuer cette menace.

Les prises accidentelles sont une des préoccupations majeures de la CMS et des accords ASCOBANS et ACCOBAMS. La Septième Session de la Conférence des Parties a insisté sur le fait que celles-ci restaient une des causes majeures de mortalité induite par les activités humaines dans l'environnement marin. Elle a recommandé une mise en œuvre rapide de la résolution 6.2 de la CMS, qui demande à toutes les Parties de renforcer les mesures de protection des espèces contre les prises accidentelles (Recommandation 7.2 de la CMS). Les cétacés sont connus pour s'empêtrer dans différents types de filets, incluant les palangres, les filets dérivants et les chaluts pélagiques. Mais le problème majeur concerne les filets maillant côtiers, les filets dérivants et les sennes tournantes. L'usage continu des filets maillant met en danger un certain nombre d'espèces côtières de dauphins et de marsouins.

Certaines populations de cétacés peuvent également être menacées par la formidable ampleur des pêcheries modernes. Comme les pêcheries sont en compétition les unes avec les autres pour le poisson, il reste de moins en moins de proies pour les cétacés et les autres espèces sauvages.

Pollution chimique

Il existe différentes sources de pollution chimiques, parmi lesquelles les eaux usées d'origine domestique, les rejets industriels, les eaux d'infiltrations des dépôts d'ordures, les retombées atmosphériques, les accidents et les dégazages en mer, les rejets opérationnels des plates-formes pétrolières, les rejets miniers et les eaux de ruissellement d'origine agricole. Nombre de rivières, d'estuaires et d'eaux côtières situées à proximité des grandes concentrations urbaines montrent des signes d'eutrophisation et de contamination par les métaux lourds. Dans ces estuaires et ces baies, les proliférations soudaines d'algues toxiques sont de plus en plus communes.

Les impacts de la pollution chimique sur les cétacés vont de l'empoisonnement direct à la dégradation de leurs habitats vitaux. Les produits chimiques probablement les plus préoccupants pour les cétacés sont les polluants organiques persistants (POP), incluant les pesticides tels que le DDT, et les substances chimiques industrielles dont les PCB sont les plus connues. Ces substances entrent dans les chaînes alimentaires marines et s'accumulent à tous les niveaux jusqu'aux super prédateurs situés au sommet de la chaîne.

Les conséquences probables des extraordinaires taux de polluants des mammifères marins (et autres espèces) sont des dommages à leur système reproducteur et immunitaire. Ces taux importants constatés chez de nombreuses populations de cétacés pourraient contribuer à l'augmentation du taux de mortalité.

Il y a eu, à travers le monde, une multiplication du nombre de rapports traitant des maladies virales et bactériennes affectant les espèces marines et une augmentation apparente des phénomènes de prolifération soudaine d'algue toxique. La dégradation de l'habitat, en particulier la contamination chimique en constante hausse, est suspectée d'avoir facilité les épidémies. Et les effets immunologiques de certaines substances ont pu être associées à des épisodes de mortalité massive de mammifères marins.

Les pressions croissantes et cumulatives pesant sur les cétacés et les tendances actuelles des changements

climatiques peuvent rendre les cétacés plus vulnérables aux maladies. Ainsi, le transport d'agents pathogènes à travers le monde, via les eaux de ballast, accroît l'exposition aux affections tandis que la contamination environnementale peut faciliter l'émergence de nouvelles maladies. De plus, l'exposition à certaines substances chimiques entraîne une déficience du système immunitaire chez les cétacés. Enfin, les proliférations soudaines d'algue toxique, par leurs effets fatals sur les poissons, conduisent à une diminution de la disponibilité des proies et par là même contribuent à l'affaiblissement d'un nombre croissant de populations de cétacés.

Collisions avec les bateaux, bruit, dérangement et harcèlement

L'ouïe est le sens le plus important chez les cétacés, et leur aptitude à bien entendre est vital dans tous les aspects clés de leur vie, comme la recherche de nourriture, le déplacement et les interactions sociales. Une réduction de cette capacité auditive - qu'elle soit induite par un dommage physique ou perturbée voire masquée par un autre son - peut sérieusement compromettre la survie des individus et, par conséquent, celle des populations. Le bruit d'origine anthropique dans l'environnement marin s'additionne à un niveau sonore biologique naturel ambiant déjà significatif. La pollution sonore est générée par diverses sources comme les navires marchands et autres cargos ou ferries, les activités militaires, les répulsifs anti-prédateurs des pêcheries, la recherche océanographique, et les canons à air comprimé utilisés dans les prospections sismiques en vue de gisements de gaz et de pétrole. L'impact potentiel des champs d'éoliennes marines représente une menace émergente pour les cétacés. L'inquiétude quant à cet impact négatif potentiel sur la faune sauvage a été exprimée par la CMS lors de la Septième Session de la Conférence des Parties (Résolution 7.5 de la CMS).

Tandis que la plupart des sources de bruit exogène sont localisées, certaines technologies militaires récentes ont utilisé de puissants mécanismes de détection qui peuvent émettre sur des centaines de kilomètres dans l'océan.

Les impacts potentiels des bruits d'origine anthropique sur les cétacés vont des dommages physiques aux animaux (en particulier pour ceux proches de la source émettrice) aux altérations du comportement, à l'accroissement du stress et à l'abandon d'habitats vitaux.

L'évidence grandit que les collisions entre bateaux et cétacés pourraient se produire plus fréquemment que ce qui était suspecté jusque-là et qu'elles pourraient poser un sérieux problème de conservation, spécialement dans le cas de populations de cétacés en danger ou géographiquement isolées.

De plus, l'essor du harcèlement, qu'il soit intentionnel ou accidentel, constitue dans les eaux côtières un problème croissant et encore mal connu.

L'amplitude de la répercussion des impacts dus à la pollution sonore, au harcèlement et aux collisions avec les navires peut avoir un effet cumulatif et à long terme qu'il nous est impossible pour le moment d'estimer et d'évaluer.

Dégradation et perte des habitats

Il est important à la fois pour l'individu et pour la survie de la population (ou de l'espèce) que ses habitats lui assurent une certaine viabilité.

La perte d'habitat est particulièrement critique pour des cétacés ayant une aire de répartition limitée, comme les dauphins d'eau douce. Dans de nombreuses régions, la perte de l'habitat est causée par des barrages, des structures de pêches et par le pompage de l'eau pour un usage anthropique. Dans certaines parties du monde la gestion de l'eau douce, le contrôle du courant et les modifications majeures apportées aux rivières, incluant la suppression de l'eau de surface, ont conduit au déclin des populations. Les barrages bloquent les migrations et constituent des barrières qui fragmentent les populations. Tandis que les proies diminuent, la sédimentation, l'enrichissement en nutriments et en sel, et au bout du compte l'eutrophisation, augmentent.

La perte des habitats constitue aussi une source d'inquiétude pour les espèces côtières et pélagiques. Des changements dans l'atmosphère sont actuellement observés, ainsi que dans les modèles météorologiques et les écosystèmes marins. Les prédictions comprennent des modifications à la surface de la mer et une élévation du niveau des océans. Des changements au niveau des calottes glaciaires pourraient affecter les précipitations et la salinité, et les variations de température pourraient avoir un impact sur les régions d'upwelling côtier. Cela entraînerait alors une réduction des concentrations en éléments nutritifs et une baisse de la productivité, affectant finalement l'ensemble de la chaîne alimentaire.

La transformation des habitats pourrait entraîner des changements dans les sources d'alimentation des cétacés (par la modification dans les formations des upwellings et l'agrégation des proies). Les espèces s'étant adaptées pour trouver leur nourriture dans un environnement très hétérogène pourraient avoir des difficultés à localiser leurs proies clairsemées.

Les implications du changement climatique pour les cétacés sont aggravées par le fait que l'évolution - entre 3 et 4 degrés Celsius dans les hautes latitudes en 50 ans seulement - semble plus rapide que tout les changements que les cétacés ont connu jusque là. Remis dans le contexte du cumul des impacts, la capacité des populations de cétacés à s'adapter à ce changement rapide paraît compromise.

Chasses délibérées


Certaines communautés côtières ont exploité les cétacés durant des siècles, principalement pour la viande et l'huile. Cependant, la technique et l'ampleur de l'activité ont évolué de façon spectaculaire au cours des derniers siècles, différentes espèces de cétacés étant devenues la cible de véritables chasses commerciales.

Le déclin spectaculaire des populations de grandes baleines dans le monde entier est dû en premier lieu à la chasse commerciale qui fait maintenant l'objet de régulations par la Commission Baleinière Internationale (CBI). Celle-ci met en oeuvre la Convention Internationale sur la Chasse à la Baleine de 1946. En 1982, la CBI s'est mise d'accord sur un moratoire total sur la chasse à la baleine avec l'établissement d'un quota zéro de capture. Cependant, deux nations Parties de la CBI conduisent une chasse scientifique, et une autre nation conduit une chasse commerciale selon une objection émise contre le moratoire. Ces trois nations baleinières chassent annuellement quelques 1400 rorquals à museau pointu, rorquals de Rudolphi, rorquals de Bryde et cachalots dans l'Atlantique Nord, le Pacifique Nord et dans l'Océan antarctique, ainsi que de nombreux petits cétacés.

La CBI autorise les autochtones, à qui elle reconnaît la nécessité de chasser la baleine pour répondre à des impératifs culturels et alimentaires, à capturer des individus de certaines espèces " exclusivement pour une consommation locale ". Elle établit pour 5 ans des quotas annuels pour la Chasse Autochtone de Subsistance. Cependant, ces quotas concernent actuellement les espèces de baleines les plus menacées

et le Comité Scientifique de la CBI a exprimé son inquiétude sur le fait que les informations en sa possession sur certaines espèces étaient inadéquates à l'établissement de quotas ne les mettant pas plus en péril.

Il existe d'autres massacres de cétacés en Asie du sud, en Asie orientale, en Asie du Sud-est, et dans certaines régions d'Afrique et d'Amérique du Sud. Dans certains cas, les prises accidentelles de dauphins et de marsouins se sont transformées en chasses intentionnelles au harpon ou au filet par des pêcheurs artisanaux. L'impact de ces nouvelles chasses est inconnu du fait de la faible disponibilité des données sur les populations concernées ou le nombre d'animaux capturés. Il est probable que ces chasses ne soient pas viables. La croyance dans le fait que les cétacés sont des compétiteurs pour les pêcheries ou qu'ils endommagent les filets de pêche a incité aux massacres dans certaines régions.



La WDCS est ravie d'avoir été reconnue officiellement partenaire de l'ACCOBAMS " comme une conséquence de la relation historique " avec le Secrétariat " facilitant la coopération dans les activités d'évaluation et de gestion des interactions homme-cétacé ainsi que dans les activités de renforcement des capacités, de collecte et de diffusion de l'information, de formation et d'éducation ".

4 La conservation des espèces par région

Parce que les cétacés sont souvent de grands migrants, ils traversent de nombreuses frontières juridictionnelles au cours de leurs voyages. Ainsi on ne peut parvenir à leur protection effective qu'au travers d'une coopération internationale. Les menaces subies par les cétacés diffèrent significativement d'une région à l'autre. Grâce aux Accords régionaux il est possible de trouver des solutions aux problèmes de conservation. Des pays appartenant à une même région géographique et qui ont en commun un vécu historique ainsi que des liens socioculturels, politiques et économiques, trouvent souvent la négociation d'instruments régionaux plus facile que celle des grands Accords internationaux.

Les Accords multilatéraux sont les outils opérationnels principaux de la CMS et ils constituent des instruments régionaux adaptés aux mesures de conservation. Ils vont des traités juridiquement contraignants aux instruments moins formels, tels que les Mémoires d'Accord. A cet égard, la CMS agit comme une convention cadre à partir de laquelle les traités régionaux évoluent. Tous les Accords sont basés sur des plans concrets de gestion et de conservation.

Depuis 1990, plus d'une douzaine d'Accords internationaux et de Mémoires d'Accord ont été conclus sous l'égide de la CMS, pour les chauves-souris, les oiseaux, les cerfs, les dauphins et les baleines, les tortues marines ou encore les phoques.

En plus de favoriser des Accords régionaux, la CMS encourage des projets coopératifs de recherche et de conservation. Ces projets aident à catalyser des actions de conservation, comblent les lacunes dans les connaissances et fournissent une meilleure base scientifique pour l'action. Un exemple en est le Plan de Recherche et de Conservation des cétacés d'Afrique de l'Ouest, qui est conçu comme un effort international à long terme visant à stimuler une importante mobilisation régionale. Une autre initiative soutenue par la CMS est l'examen complet des informations disponibles sur les migrations et les problématiques de conservation des petits cétacés à l'échelle mondiale. La CMS favorise également des mesures de renforcement de capacités, telles qu'un atelier de travail sur la conservation et la gestion des mammifères marins d'Afrique de l'Ouest.

Le Registre Global des Espèces Migratrices (GROMS), qui soutient le travail de la CMS, se compose d'une liste de 2880 espèces migratrices de vertébrés, avec leur statut d'après la liste rouge de l'UICN, ainsi que des cartes de distribution numériques pour environ 800 espèces. Le GROMS récapitule l'état des connaissances sur les espèces migratrices et rassemble les sources d'information de la recherche fondamentale et de la conservation, facilitant leur consultation entre les deux communautés.

Au cours de la dernière décennie, la WDCS a soutenu près d'une centaine de projets de conservation, sur place, dans plus de quarante pays répartis sur les six continents. Ces projets comprennent des travaux scientifiques tels que des études de population, des recherches sur les menaces et l'atténuation de ces menaces. Ils comprennent aussi une large gamme d'initiatives en faveur de la conservation telles que de travailler avec les Services nationaux de contrôle, développer des activités de pêche alternatives pour réduire les prises accidentelles ou encore encourager les autorités gouvernementales à désigner des zones de protection marines. La WDCS est parfaitement consciente que de tels programmes ne peuvent réussir qu'avec l'entier support et la participation des populations locales. C'est pourquoi elle identifie et travaille en étroite collaboration avec les scientifiques, les conservateurs, les éducateurs locaux et les communautés locales de chacune des régions, afin d'assurer des solutions à long terme.

Le travail de recherche et de conservation soutenu simultanément par la CMS et la WDCS continue de contribuer de manière significative aux résultats tangibles concernant la conservation de nombreuses espèces. L'étape suivante, qui consiste à transformer le travail de terrain en un Accord sur la conservation, nécessite un travail préparatoire, un engagement dans la recherche et une formation aux mesures d'atténuation des menaces dans de nombreuses régions. Des négociations globales devraient aussi faire partie du programme à long terme de la CMS et de ses états de l'aire de répartition, de la WDCS et des autres organisations spécialisées.

Description des espèces

Marsouin commun, *Phocoena phocoena*

Statut :

Annexe de la CMS : II (population de la mer du Nord et de la mer Baltique, population de l'ouest de la Méditerranée, population de la mer Noire)

UICN : Vulnérable (les populations de la mer Baltique et de la mer Noire/mer d'Azov pourraient être en danger)

Biologie et migration :

Les marsouins communs fréquentent les eaux côtières sub-Arctiques et les eaux tempérées de l'Atlantique Nord et du Pacifique Nord. Ce sont les seuls représentants de la famille des marsouins vivant dans les eaux européennes. La majorité des observations ont lieu à moins de 10 Km (6 miles) de la côte. Ils visitent fréquemment les baies peu profondes, les estuaires et les détroits soumis aux marées, de moins de 200 mètres de profondeur et sont connus pour remonter les rivières. De façon saisonnière, en raison des déplacements de leurs proies, ils ont tendance à se trouver près des côtes en été et au large en hiver, ainsi que parfois au nord en été et au sud en hiver. Certaines populations sont présentes tout au long de l'année.

Menaces :

Prises accidentelles, raréfaction des proies, chasse, pollution sonore, perturbation anthropique et trafic maritime.



L'Accord sur la Conservation des de la mer du Nord (ASCOBANS)

L'intérêt de L'UNEP/ASCOBANS (l'Accord sur la Conservation des Petits Cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord) réside dans son statut d'Accord multilatéral responsable de la conservation des cétacés dans la région, mais aussi dans le fait qu'il est le premier accord pour les cétacés de la CMS.

L'ASCOBANS a été conclu en 1991, est entré en vigueur en 1994 et est accessible à tous les états de l'aire de répartition (c'est-à-dire tout Etat qui exerce sa juridiction sur une partie quelconque de l'aire de répartition d'une espèce couverte par le présent Accord, ou dont les navires battant son pavillon sont engagés dans des activités ayant une incidence dommageable pour les petits cétacés dans la zone couverte par l'Agrément) et aux organisations d'intégration économique régionales.

Le but de cet Accord est de favoriser une étroite coopération entre les Parties afin de réaliser et de maintenir un statut de conservation favorable pour les petits cétacés. L'ASCOBANS couvre toutes les espèces, sous-espèces et populations d'odontocètes de la mer du Nord et de la mer Baltique, à l'exception du cachalot.

Les prises accidentelles sont considérées comme la plus sérieuse menace pour les cétacés dans la zone couverte par l'ASCOBANS. La pollution marine, la pollution sonore, la destruction de l'habitat et la compétition avec les activités de pêche constituent autant de dangers supplémentaires pour ces espèces.

L'ampleur de la menace pour les petits cétacés dans la zone couverte par l'ASCOBANS est très nettement illustrée par le déclin de la population de marsouins communs en mer Baltique. Elle ne compte pas plus de 600 individus d'après les plus récentes estimations. Le marsouin commun, *Phocoena phocoena*, est le cétacé le plus commun en mer du Nord et la seule espèce

Petits Cétacés de la mer Baltique et

indigène vivant dans la Baltique.

Un plan de conservation et de gestion inclus dans l'Accord oblige les Parties à s'engager dans la gestion et la conservation de l'habitat, les études et la recherche, la réduction de la pollution et l'information du public.

Le plan d'action de l'ASCOBANS focalise sur les domaines suivants:

- Conservation et gestion de l'habitat
- Etudes et recherche
- Collecte et utilisation des données des prises accidentelles et des échouages
- Législation
- Information et éducation

Plus récemment l'ASCOBANS a développé un plan de rétablissement des populations de marsouin commun de la Baltique (Plan Jastarnia), qui recommande un programme pour la réduction des prises accidentelles, le développement de la recherche et le suivi scientifique, l'établissement d'une aire marine protégée et la sensibilisation accrue du grand public.

Pour atteindre cet objectif, l'ASCOBANS coopère avec les états de l'aire de répartition qui n'ont pas (encore) accédé à l'Accord, les organismes intergouvernementaux concernés et les organisations non gouvernementales. Bien que beaucoup ait déjà été accompli, beaucoup reste encore à faire.

Description des espèces

Cachalot, *Physeter macrocephalus*

Statut :

Annexe de la CMS : I et II

UICN : Vulnérable

Biologie et migration :

On rencontre des cachalots dans la plupart des océans du monde, à l'exception du haut Arctique. Les populations se concentrent dans des zones de haut fond, ce qui peut les rapprocher des continents et des îles océaniques, à la recherche de leur nourriture principale que sont les céphalopodes des grands fonds. L'espèce se rencontre dans les océans Atlantiques, Indien et Pacifique et plus rarement dans des régions semi-fermées telles que la Méditerranée ou la mer Noire. La migration varie en fonction du sexe de l'animal, les mâles matures se trouvant en été sous les hautes latitudes. Les populations des océans Atlantique, Indien et Pacifique sont partiellement isolées les unes des autres par les masses de terres continentales et les contacts entre elles reste méconnus. Les populations de l'hémisphère Nord et Sud pourraient également être isolées les unes des autres.

Menaces :

Chasse, enchevêtrement dans les filets de pêche, collision avec les navires, pollution chimique.



Description des espèces

Dauphin commun, *Delphinus delphis*

Statut :

Annexe de la CMS: II

UICN: Moindre préoccupation

Biologie et migration :

Le dauphin commun est une espèce essentiellement océanique qui vit dans les eaux tempérées des océans Atlantique et Pacifique. Bien que généralement abondantes, plusieurs populations régionales, y compris celle de la mer Méditerranée, sont sérieusement menacées. Les dauphins communs forment souvent de grands groupes et les associations avec d'autres espèces marines ne sont pas rares.

Menaces :

Enchevêtrement dans les filets de pêche, chasse, raréfaction des proies, perte d'habitat.



L'Accord sur la Conservation des mer Méditerranée et de la zone

L'ACCOBAMS (L'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente) est le second Accord sur les cétacés de la CMS, conclu en 1996 et entré en vigueur en 2001. C'est le premier Accord du genre à rapprocher les pays de ces deux sous-régions pour qu'ils travaillent ensemble sur un problème commun. La première Réunion des Parties s'est tenue à Monaco en février/ mars 2002.

Le but de l'ACCOBAMS est de réduire les menaces qui pèsent sur les cétacés des eaux de la mer Noire et des côtes méditerranéennes et atlantiques du Nord du Maroc et du Sud du Portugal. Les écosystèmes au sein de la zone couverte par l'ACCOBAMS sont profondément modifiés et perturbés, principalement par la pollution, l'urbanisation croissante sur la côte, le trafic maritime en expansion, la surpêche et les impacts des espèces introduites. Les cétacés se trouvent affectés par les activités de nombreux pays qui opèrent dans ce système marin semi-fermé.

L'objectif de cet Accord est de favoriser une coopération étroite entre les Parties dans le but d'atteindre et de maintenir un état de conservation favorable pour toutes les espèces de cétacés présentes dans la zone. L'ACCOBAMS s'applique à tous les cétacés dont l'aire de répartition est située entièrement ou partiellement dans la zone de l'Accord ou qui fréquentent la zone de l'Accord de façon accidentelle ou occasionnelle.

L'ACCOBAMS travaille actuellement avec un plan de conservation et de gestion. Au moins dix-huit espèces de cétacés fréquentent la Méditerranée, parmi lesquelles plusieurs sont génétiquement différentes de leurs homologues en Atlantique. Trois (sous-)espèces de cétacés isolées des populations méditerranéennes, voire endémiques, vivent en mer Noire. Plusieurs menaces, telles que les captures accidentelles et la pollution, sont l'objet de sérieuses préoccupations et



Cétacés de la mer Noire, de la Atlantique adjacente (ACCOBAMS)

les espèces pélagiques, comme les cachalots ou les dauphins bleus et blancs, en sont sévèrement affectées. Cependant la pression est peut-être encore plus forte sur les espèces côtières, notamment les dauphins communs qui accusent un déclin dramatique dans certaines régions au cours des dernières décennies.

L'Accord invite ses membres à mettre en œuvre un plan complet de conservation et à faire respecter la législation pour minimiser les captures accidentelles et pour empêcher la capture volontaire de cétacés lors de la pêche par des navires battant leurs pavillons ou agissant dans leur juridiction.

Le plan d'action de l'ACCOBAMS oblige les Parties à mettre en place les mesures suivantes pour la conservation des cétacés :

- Adoption et mise en application de la législation nationale
- Evaluation et gestion des interactions homme-Cétacés
- Protection des habitats
- Travaux de recherche et de surveillance continue
- Renforcement des capacités, collecte et diffusion de l'information, formation et éducation
- Réponses à des situations d'urgence

De manière significative, l'adhésion est aussi ouverte à tous les états non côtiers de la zone couverte par l'Accord (" pays tiers ") dont les navires sont engagés dans des activités qui pourraient nuire aux cétacés. Depuis le début, l'ACCOBAMS implique dans son travail la plupart des états de l'aire de répartition et a développé une étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales et la communauté scientifique, octroyant à ces organisations le statut de "Partenaire ACCOBAMS".

Description des espèces

Rorqual commun, *Balaenoptera physalus*

Statut :

Appendice de la CMS : I et II

UICN : en danger

Biologie et migration :

Les rorquals communs peuvent être observés dans les hémisphères Nord et Sud (y compris l'Antarctique) partout où la profondeur est importante. Ils sont plus rares sous les tropiques et entrent parfois dans les eaux polaires mais moins souvent que les rorquals bleus ou les rorquals à museau pointu. Ils sont fréquemment observés au large de l'Islande, à l'est du Canada, de la Nouvelle-Angleterre, de Baja en Californie et en Méditerranée. Il existe au moins trois populations géographiques - dans l'Atlantique Nord, le Pacifique Nord et en Méditerranée. Certaines populations peuvent migrer mais les trajets alors empruntés sont mal connus. Celles du golfe de Californie semblent y être résidentes durant toute l'année. Le Comité Scientifique de la CBI a fait savoir qu'il n'avait pas d'informations suffisantes sur le statut des rorquals communs de l'Atlantique Nord pour assurer la viabilité du quota établi par la CBI pour la Chasse Aborigène de Subsistance du Groenland.

Menaces :

Chasse, collision avec les navires, changements environnementaux, pollution sonore, pollution chimique.



Description des espèces

Orque, *Orcinus orca*

Statut :

Annexe de la CMS : II

UICN : Risque faible (en attente de réévaluation)

Biologie et migration :

Les orques ou baleines tueuses, sont parmi les mammifères qui ont une aire de répartition des plus large sur Terre. Bien qu'elles se rencontrent dans tous les océans du monde, les populations ont tendance à être de petite taille et de faible densité, couvrant une aire de chasse très vaste. Leur taille varie de moins de 100 à plus de 300 individus dans la plupart des régions du monde où elles ont été étudiées. L'amplitude de leur migration est calqué sur la distribution de leur proie de prédilection - pour certaines populations cela représente potentiellement des centaines de kilomètres. Animaux très sociaux à l'espérance de vie importante, les orques restent toute leur vie auprès des mêmes individus formant des associations matrilineaires, ce qui confère un rôle important aux animaux âgés, spécialement les femelles. Le taux de reproduction est faible. Les femelles peuvent connaître une longue période au-delà de leurs années de fécondité au cours de laquelle elles continuent d'exercer une forte influence sur le groupe.

Menaces :

Pollution, bruit, conflit avec les pêcheurs et raréfaction des proies, perte d'habitat et changement climatique, capture d'individus vivants pour la captivité, chasse.



L'Atlantique Nord

L'Atlantique Nord est un environnement marin très diversifié, couvrant une vaste étendue océanique qui va de la côte nord-ouest de l'Afrique et des îles Canaries jusqu'à l'Islande, la Scandinavie et la limite du cercle Arctique. Les principaux sujets de préoccupation sont les prises accidentelles des marsouins communs dans les filets maillants et des dauphins communs dans les chaluts pélagiques.

En plus du travail essentiel de l'ASCOBANS, la CMS s'est investie de façon substantielle dans le développement d'un Plan d'Action pour la Conservation des Petits Cétacés et des Lamantins de l'Afrique Tropicale de l'ouest, ainsi que dans celui d'un Programme de Recherche et de Conservation des Cétacés d'Afrique de l'ouest qui a entrepris une étude des cétacés du Sénégal, de la Gambie et de la Guinée-Bissau. Les activités sur le terrain ont permis la découverte d'une nouvelle population d'une espèce menacée, le dauphin à bosse de l'Atlantique, *Sousa teuszii*, listé en annexe II de la CMS. Le programme est maintenant focalisé sur les interactions des petits cétacés avec les activités de pêche au Ghana et au Togo.

La Septième Session de la Conférence des Parties de la CMS a recommandé l'établissement d'un outil de la CMS pour les cétacés et siréniens d'Afrique de l'ouest (Recommandation 7.3 de la CMS).

Les travaux de recherche et de conservation menés par la WDCCS en Atlantique nord couvrent une large gamme d'espèces et de problématiques. Ceux-ci incluent les études sur l'hyperoodon boréal, *Hyperoodon ampullatus*, (Annexe II de la CMS), la recherche sur le marsouin commun, *Phocoena phocoena*, (Annexe II de la CMS) et le sauvetage d'animaux pris dans les engins de pêche, en Nouvelle-Écosse et au Canada. D'importantes recherches sur la baleine à bosse, *Megaptera novaeangliae*, (Annexe I de la CMS) ont récemment débuté au large de la côte Est des États-Unis. En Grande-Bretagne même, les recherches se concentrent sur les populations de grands dauphins, *Tursiops truncatus*, (Annexe II de la CMS) du Moray Firth en Écosse, et sur les dauphins de Risso, *Grampus griseus*, (Annexe II de la CMS), les grands dauphins et les marsouins communs au large des côtes du Pays de Galles. Parallèlement, hors de la Grande-Bretagne, la WDCCS finance divers projets, parmi lesquels des travaux de recherche sur les cachalots, *Physeter macrocephalus*, (Annexe I et II de la CMS) aux Açores

et sur les baleines à bec de Blainville, *Mesoplodon densirostris* et les autres espèces de baleines à bec aux Canaries. La WDCS est un des fondateurs et préside la " UK Marine Animal Rescue Coalition ", qui s'avère être une source de conseils et d'expertise de plus en plus consultée à travers toute l'Europe pour les efforts de sauvetage.

L'Océan Atlantique Sud

La nature côtière et riveraine de cette région en font également une zone de prises accidentelles par les activités de pêche. De plus, la pollution et les collisions avec les navires y représentent des menaces grandissantes. Les espèces du sud-ouest de l'Atlantique font également face à une très large dégradation et disparition de leur habitat et font l'objet de chasses délibérées.

La CMS a concentré son effort sur une étude du dauphin de la Plata, *Pontoporia blainvillei* (Annexe I et II de la CMS). Un atelier de travail sur les Priorités de Conservation et de Recherche des Mammifères Aquatiques en Amérique Latine s'est tenu en octobre 2002, aboutissant à une série de recommandations sur les besoins prioritaires pour la conservation. Un rapport technique sur le statut de conservation des petits cétacés du sud de l'Amérique a été publié, fournissant un bilan des connaissances actuelles disponibles sur la région, identifiant les priorités pour la recherche et la conservation et évaluant les opportunités d'y développer un accord sur les petits cétacés.

Les recherches menées par la WDCS dans la région Atlantique sud se concentrent sur la conservation et l'étude des populations de plusieurs espèces, notamment du dauphin de Commerson, *Cephalorhynchus commersonii*, (Annexe II de la CMS) qui est menacé par la surpêche et les prises accidentelles, ainsi que de l'orque, *Orcinus orca*, (Annexe II de la CMS), du dauphin de la Plata, *Pontoporia blainvillei*, (Annexe I de la CMS), du dauphin de Peale, *Lagenorhynchus australis*, (Annexe II de la CMS) d'Argentine, et de la baleine franche australe, *Balaena australis*, (Annexe I de la CMS), d'Argentine et d'Uruguay. Historiquement, la WDCS a soutenu un travail essentiel sur le dauphin de l'Amazonie, *Sotalia fluviatilis*, (Annexe II de la CMS) dans l'estuaire de Cananeia au Brésil.

Description des espèces

Dauphin de la Plata, *Pontoporia blainvillei*

Statut :

Annexe de la CMS : I et II

UICN : Données insuffisantes

Biologie et migration :

C'est la seule espèce de dauphin d'eau douce qui vit dans la mer et qui préfère les eaux côtières peu profondes. Les dauphins de la Plata se trouvent uniquement dans les eaux tempérées de l'Amérique du sud-est. Leur aire de distribution connue s'étend de la rivière Doce au Brésil jusqu'au golfe de San Matias en Argentine. Les observations sont principalement réalisées près de la côte dans des eaux dont la profondeur est inférieure à 9 mètres. Ils sont plus communs dans l'estuaire de la Plata mais ne s'aventurent pas plus haut que Buenos Aires. Ils sont très rarement aperçus durant les mois d'hiver ce qui laisse supposer une forme de déplacement saisonnier.

Menaces :

Enchevêtrement dans les filets de pêche, raréfaction des proies, perte d'habitat, perturbation anthropique, pollution chimique et sonore.



Description des espèces

Plataniste du Gange,

Platanista gangetica gangetica

Statut :

Annexe de la CMS : I et II

UICN : En danger

Biologie et migration :

Les platanistes du Gange se rencontrent dans les systèmes fluviaux du Gange, du Meghna, du Brahmapoutre dans l'ouest de l'Inde, au Népal, au Bhoutan et au Bangladesh dans la rivière Karnaphuli. Leur distribution est discontinue, des contreforts de l'Himalaya jusqu'aux limites de la zone des marées. Durant la saison sèche, lorsque les niveaux des rivières sont bas, les adultes ont tendance à rester dans les cours d'eau principaux. Durant la saison des pluies ils se déplacent dans les ruisseaux et les affluents. Certains juvéniles quittent rarement les affluents. Habituellement, on rencontre plus de dauphins à la confluence de deux rivières juste en aval des eaux peu profondes. Bien qu'ils préfèrent les eaux plus profondes, ils peuvent être observés dans moins d'un mètre d'eau. La construction de barrages empêche les platanistes du Gange de suivre les routes de migration qu'ils empruntaient auparavant.

Menaces :

Perte d'habitat (construction de barrages et dragage), raréfaction des proies, pollution chimique, chasse, enchevêtrement dans les filets de pêche, perturbation anthropique, pollution sonore, trafic maritime.

L'Asie du Sud et l'Océan Indien

Les cétacés d'Asie du Sud et de l'océan Indien sont soumis à une large gamme de menaces. Les pertes d'habitats sont particulièrement critiques pour les espèces ayant une aire de distribution limitée, tels que les dauphins côtiers et ceux d'eau douce. Le taux de pollution est réputé élevé dans plusieurs endroits de la région et les prises accidentelles par les activités de pêche commerciales et artisanales constituent également un problème important. Les recherches indiquent que la température de l'eau est en constante augmentation, ce qui peut être très certainement relié au changement climatique global. Les phénomènes d'érosion et d'inondations sont également susceptibles de devenir plus importants le long du littoral.

En 2002, la Septième Session de la Conférence des Parties de la CMS a apporté son soutien à des recherches sur les menaces et les études de populations des cétacés de la baie du Bengale et étudiera l'opportunité d'y développer un instrument de la CMS dans le futur (Recommandation 7.7 de la CMS). La CMS, en collaboration avec la WDCCS, s'est engagée dans une étude sur la distribution des cétacés dans la baie du Bengale et sur l'évaluation initiale des menaces qui pèsent sur eux.

Les travaux de recherche et de conservation menés par la WDCCS en Asie du Sud et dans l'océan Indien se concentrent sur le plataniste du Gange, *Platanista gangetica gangetica*, (Annexe I et II de la CMS) le long du Gange et du Brahmapoutre en Inde et au Bangladesh, et sur le plataniste de l'Indus, *Platanista minor* au Pakistan. La WDCCS finance également un travail de suivi du statut de l'orcelle, *Orcaella brevirostris*, (Annexe II de la CMS) dans les Sundarbans au Bangladesh. Historiquement, la WDCCS a contribué aux recherches menées à Madagascar sur les baleines à bosse, *Megaptera novaeangliae*, (Annexe I de la CMS).

L'Asie du Sud-est et la mer de Chine du Sud

Dans la région du Sud-est de l'Asie règne à la fois un climat tempéré et un climat tropical. On y trouve de nombreuses îles et écosystèmes côtiers. Du fait de l'intensité de la pêche côtière, cette région concentre les problèmes d'interactions des cétacés avec les activités de pêche et les prises accidentelles. Les espèces dans le Pacifique occidental central et la mer de Chine du Sud font face aux dégradations et disparitions de leurs habitats, à l'épuisement des ressources alimentaires, à la pollution chimique, aux captures d'individus vivants et aux chasses délibérées.

La CMS a développé un vif intérêt pour la recherche en Asie du Sud-est, avec un projet d'étude sur le statut des cétacés dans le golfe du Tonkin. Plus récemment, la CMS a collaboré avec l'Australie sur une étude des cétacés de la mer de Timor. Deux congrès sur la biologie et la conservation des petits cétacés de l'Asie du Sud-est ont eu lieu, se concluant par un avant-projet pour un plan d'action pour la conservation des mammifères marins d'Asie du Sud-est. La Septième Session de la Conférence des Parties de la CMS a encouragé le développement d'un instrument approprié de la CMS pour les petits cétacés et les dugongs de l'Asie du Sud-est et des eaux adjacentes (Recommandation 7.4 de la CMS).

Les efforts de recherche et de conservation de la WDCCS dans la région sont centrés sur un programme de réduction des menaces qui pèsent sur l'orcelle, *Orcaella brevirostris*, (Annexe II de la CMS), en Indonésie, en Thaïlande et au Myanmar. La WDCCS réalise également une évaluation du statut du dauphin à bosse de l'Indo-Pacifique, *Sousa chinensis*, dans la mer d'Andaman et le golfe de Thaïlande.

Description des espèces

Orcelle, *Orcaella brevirostris*

Statut :

Annexe de la CMS : II

UICN : Données insuffisantes (certaines populations sont considérées comme sérieusement en danger)

Biologie et migration :

Cette espèce de dauphin vit dans les eaux peu profondes, tropicales et sub-tropicales de l'océan Indien et de l'océan Pacifique, aux alentours de l'Indonésie, du nord de l'Australie et de l'Asie du Sud-est. Elle préfère vivre près des côtes à l'embouchure des rivières. Elle vit aussi en amont dans certaines rivières tropicales, telles que la rivière Ayeyarwady (anciennement Irrawady) au Myanmar (anciennement Birmanie), le Mahakam en Indonésie et le Mékong au Laos. L'espèce se rencontre également dans des étendues d'eau isolées comme le lac Chilka en Inde et le lac Songkhala en Thaïlande. Il est inhabituel pour une orcelle de nager à plus de deux kilomètres de la côte préférant des zones abritées et des eaux plus turbides.

Menaces :

Chasse, enchevêtrement dans les filets de pêche, perte d'habitat, perturbation anthropique, capture d'individus vivants pour la captivité.



Description des espèces

Baleine à bosse, *Megaptera novaeangliae*

Statut :

Annexe de la CMS : I

UICN : Vulnérable

Biologie et migration :

Les baleines à bosse se rencontrent dans tous les océans du globe mais leur distribution change suivant les saisons. La plupart des baleines à bosse migrent chaque année de leurs aires d'alimentation estivales dans les régions polaires vers les eaux chaudes proche de l'équateur durant l'hiver. Les populations de l'hémisphère Nord ne rencontrent probablement jamais celles de l'hémisphère Sud. On supposait que la population mondiale était divisée en plusieurs populations (une de part et d'autre de l'Atlantique Nord et du Pacifique Nord et sept dans l'hémisphère Sud) entre lesquelles il n'y avait pas ou peu d'échanges. Toutefois, aujourd'hui on sait qu'il y a certainement des échanges entre les groupes de reproduction dans chacun des bassins océaniques.

Menaces :

Changement environnemental, pollution sonore, pollution chimique, enchevêtrement dans des filets de pêche, raréfaction des proies, chasse.



L'Océan Pacifique Nord

Le Pacifique Nord est une région dont le climat varie, du tempéré au tropical. Historiquement c'est une zone de très forte mortalité de dauphins due aux pêcheries au thon du Pacifique Est. De nombreux pays y chassent également un grand nombre d'espèces de cétacés, des marsouins de Dall aux grandes baleines. Récemment, les prises accidentelles dans les filets et les chaluts ont augmenté dans le Pacifique Ouest.

Les travaux de recherche et de conservation menés par la WDCS dans le Pacifique Nord se concentrent sur les baleines bleues, *Balaenoptera musculus*, (Annexe I de la CMS) au large de la péninsule de Baja en Californie au Mexique. Dans le Pacifique Nord Ouest, la recherche s'est focalisée sur le cycle biologique et sur l'écologie d'une population d'orques, *Orcinus orca*, (Annexe II de la CMS) vivant le long des côtes de Russie au nord du Japon. Dans le Pacifique Nord Est, la WDCS finance des recherches à la fois sur les populations résidentes d'orques du nord et celles du sud, qui se trouvent au large de la Colombie britannique (Canada) et de l'état de Washington (Etats-Unis).

L'Océan Pacifique Sud

Cette région est l'une des trois qui risquent de faire face aux effets les plus graves du changement climatique global. Les interactions des cétacés avec les flottes de pêche dans l'océan Pacifique sud (et spécialement celles ciblant le thon) font actuellement l'objet d'une grande attention et les prises accidentelles constituent une sérieuse problématique dans le Pacifique Sud-est.

Les actions de conservation et de recherche de la WDCS dans la région se concentrent sur des projets de protection du dauphin de l'Amazone, *Inia geoffrensis*, (Annexe II de la CMS) dans les parties colombiennes de l'Amazone et de l'Orénoque. Elles concernent aussi des recherches menées sur les baleines à bosse, *Megaptera novaeangliae*, (Annexe I de la CMS) le long des côtes de l'Equateur, sur les grands dauphins, *Tursiops truncatus*, (Annexe II de la CMS) au Pérou et sur les baleines bleues, *Balaenoptera musculus*, (Annexe I de la CMS) au Chili. En Nouvelle-Zélande, la WDCS soutient le travail de sauvetage lors d'échouages, ainsi que l'unique projet de recherche dédié aux orques, *Orcinus orca*, (Annexe II de la CMS) dans le Pacifique Sud, et le travail de conservation mené sur les dauphins d'Hector, *Cephalorhynchus hectori*, dans le Sanctuaire pour les Mammifères Marins de la Péninsule de Banks près de Christchurch.

L'Océan Arctique

L'appauvrissement en ozone et le réchauffement global menacent les cétacés dans le monde entier, mais nulle part ailleurs les impacts ne sont plus marqués que dans les régions polaires. Environ dix pour cent de toutes les rivières du monde se déversent dans l'océan Arctique, ce qui a pour effet d'élever de manière importante le niveau de pollution - source d'inquiétude particulière vis à vis des cétacés, prédateurs occupant le sommet de la chaîne alimentaire. Certaines populations de narvals, de bélougas et de baleines franches noires sont encore menacées par la chasse.

L'Océan Antarctique

Tout comme l'Arctique, l'Antarctique constitue l'une des zones les plus exposées aux effets les plus graves du changement climatique global. De plus, les cétacés font encore l'objet de chasse baleinière scientifique. L'industrie internationale de la pêche y accroît les captures de krill pour alimenter l'aquaculture et la science, appauvrissant davantage cette ressource alimentaire essentielle. La pollution sonore et chimique ainsi que les déchets marins sont également des problématiques à gérer dans l'océan antarctique. Les travaux de recherche et de conservation de la WDCC dans la région concernent des études d'abondance et de distribution, utilisant avec opportunité les bateaux touristiques de l'océan austral comme plates-formes pour des suivis à long et court terme des populations de rorquals communs, de rorquals à museau pointu, de baleines à bosse et d'autres espèces de cétacés. Historiquement, la WDCC a financé une recherche sur les baleines franches australes, *Balaena australis*, (Annexe I de la CMS) des îles Auckland sub-antarctiques.

Organisations non gouvernementales travaillant sur la conservation des cétacés au travers de la CMS et de ses Accords

ASMS Ocean Care, Swiss Marine Mammal Protection
Greenpeace
GSM, Society for the Conservation of Marine Mammals
HIS, Humane Society International
IFAW, International Fund for Animal Welfare
IUCN, World Conservation Union
Tethys Research Institute
WDCC, Whale and Dolphin Conservation Society
WWF, World Wide Fund for Nature International

Description des espèces

Bélouga (baleine blanche), *Delphinapterus leucas*

Statut :

Annexe de la CMS : II
IUCN : Vulnérable

Biologie et migration :

Les bélougas vivent dans les régions arctiques. Il existe de nombreuses populations de bélougas, une dans les mers de Béring, de Chukchi et d'Okhotsk ; une dans le haut Arctique canadien, à l'ouest du Groenland ; une autre dans la baie d'Hudson et de James (Canada), et une dans la région du Svalbard (Nord de la Norvège). Il existe également une petite population dans le golfe du Saint-Laurent au Canada. Les animaux passent généralement l'été dans des estuaires et des baies peu profondes et l'hiver dans des régions prises par les glaces, respirant par des fissures et des trous dans la banquise.

Menaces :

Chasse, perte d'habitat, trafic maritime/ perturbation anthropique, pollution chimique, capture d'animaux vivants pour la captivité.



* Toutes les références sur les statuts fixés par l'IUCN sont tirées de Dolphins, whales and porpoises : 2002-2010 Conservation Action Plan for the World's Cetaceans, (2003) Reeves Randall R, Smith Brian D, Crespo Enrique A et Notarbartolo di Sciara Giuseppe (rédacteurs), IUCN/SSC Cetacean Specialist Group, IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK

Secrétariat de l'UNEP/CMS

United Nations Premises in Bonn, Martin-Luther-King-Str. 8,
D-53175 Bonn, Allemagne
Tel: +49 228 815 2401/2
Fax: +49 228 815 2449
www.cms.int

Secrétariat de l'UNEP/ASCOBANS

United Nations Premises in Bonn, Martin-Luther-King-Str. 8,
D-53175 Bonn, Allemagne
Tel: +49 228 8152418
Fax: +49 228 8152440
www.ascobans.org

Secrétariat d'ACCOBAMS

"Villa Girasole", 16, BD de Suisse,
MC 98000 MONACO
Tel.: +377 93 15 80 10 / 20 78
Fax: +377 93 15 42 08
www.accobams.org

WDCS Internacional

Brookfield House, 38 St Paul Street, Chippenham, Wiltshire,
UK SN15 1 LY
Tel: +44 1249 449 500
Fax: +44 1249 449 501
www.wdcs.org

WDCS Allemagne

Altostr. 43,
D-81245 Munich
Tel: +49 89 6100 1890
Fax: +49 89 6100 2394
www.wdcs-de.org

WDCS Australia

6 Todd Street, Port Adelaide, South Australia,
Australia, 5015
Tel: +64 8 8440 2454
Fax: +64 8 8440 2455
www.wdcs.org.au

WDCS Argentina

PO BOX 126, Puerto San Julian (9310),
Santa Cruz, Argentina
Tel/Fax: +54-2962-452292